

## TARIFS LOCATION DE SALLES COMMUNALES - 2021

<b>Salle Georges Daviet - 400 places</b>			
Particuliers - Balméens	Avec repas		700 €
	Sans repas		500 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		1000 €
	Sans repas		600 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	700 €
		Sans repas	600 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	800 €
		Sans repas	700 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	1000 €
		Sans repas	600 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	1200 €
		Sans repas	800 €
Location à une association balméenne dans le cadre de la Foire de la Bâthie			400 €

<b>Salle Espace 2000 - 110 places</b>			
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Sans repas	200 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation à but lucratif	Sans repas	200 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Sans repas	400 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation à but lucratif	Sans repas	500 €
<b>Salle des aînés - 20 places</b>			
Particuliers - Balméens		Sans repas	50 €
Particuliers extérieurs		Sans repas	100 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Sans repas	50 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Sans repas	100 €

<b>Salle de l'Oppidum - 80 places</b>			
Particuliers - Balméens	Sépulture		Gratuit
	Avec repas		150 €
	Sans repas		50 €
Particuliers extérieurs	Sépulture		50 €
	Avec repas		250 €
	Sans repas		150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	100 €
		Sans repas	50 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	200 €
		Sans repas	150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	200 €
		Sans repas	100 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	300 €
		Sans repas	200 €

<b>Salle du Bois Joli - 100 places</b>			
Particuliers - Balméens	Avec repas		150 €
	Sans repas		100 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		250 €
	Sans repas		150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	150 €
		Sans repas	100 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	200 €
		Sans repas	150 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	250 €
		Sans repas	150 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	300 €
		Sans repas	200 €

<b>Salle du Bois Joli - 300 places</b>			
Particuliers - Balméens	Avec repas		300 €
	Sans repas		250 €
Particuliers extérieurs	Avec repas		500 €
	Sans repas		300 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Balméens	Manifestation non payante	Avec repas	350 €
		Sans repas	300 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	400 €
		Sans repas	350 €
Associations, collectivités locales, organismes publics, entreprises - Extérieurs	Manifestation non payante	Avec repas	500 €
		Sans repas	300 €
	Manifestation à but lucratif	Avec repas	600 €
		Sans repas	400 €

Les associations balméennes ayant des activités régulières annuelles sur la commune ont le droit d'organiser chaque année une et une seule manifestation à but lucratif au Bois-Joli en bénéficiant de la gratuité de la salle. Si la salle Daviet est attribuée à la place du Bois-Joli, le montant de location appliqué est de 300 euros. A la première attribution gratuite de la salle du Bois Joli, ou à 300 euros pour la salle Georges Daviet, le droit annuel à gratuité pour

*Commune de la Balme de Sillingy – Conseil municipal du 14 décembre 2020* - Service financier – marchés publics

manifestation à but lucratif de l'association bénéficiaire est épuisé. La mise en place et le rangement sont à la charge des associations sous la responsabilité du régisseur.

- L'organisation des AG annuelles des associations balméennes ne donnera pas lieu à perception de droit.
- L'organisation des fêtes d'école à la salle G.Daviet ou à la salle du Bois Joli ne donnera pas lieu à la perception de droit (dans la limite d'une réservation par an par APE).
- L'organisation des AG annuelles des autres associations et syndicats de copropriété donnera lieu à perception d'un droit de 50€ quelle que soit la salle utilisée.

<b>Halle des sports et de la culture - aire d'évolution sportive</b>	
Association de la commune pour l'occupation hebdomadaire ou les rencontres sportives	Gratuit
Association de la commune pour des événements à but lucratif (premier tournoi sportif de l'année gratuit)	700 €
Scolaires de la commune	Gratuit
Collège la Mandallaz - Sillingy	Tarif fixé par convention annuelle avec le Conseil Départemental
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des rencontres sportives à entrées gratuites	600 €
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des événements à but lucratif (sportifs ou culturels)	1200 €
<b>Halle des sports et de la culture – espace escalade</b>	
Scolaires de la commune	Gratuit
Association de la commune pour des événements à but lucratif (premier tournoi sportif de l'année gratuit)	700 €
Collège la Mandallaz - Sillingy	Tarif fixé par convention annuelle avec le Conseil Départemental
Associations et organismes extérieurs à La Balme de Sillingy	20 € / heure
Utilisation par des associations et organismes extérieurs à la commune pour des rencontres sportives à entrées gratuites	600 €
<i>Le montant versé par les associations sera calculé chaque année en début de saison en fonction du nombre d'heures et du nombre de semaines d'activité demandées et validées en début de saison. Ce montant, calculé sur les bases d'un volume horaire défini en début de saison, restera fixe et ne pourra pas faire l'objet de révisions, quelle que soit l'utilisation réelle du mur d'escalade.</i>	

<b>Tarifs prestations supplémentaires salle Georges Daviet</b>	
Piste de danse jusqu'à 80 m <sup>2</sup>	100 € / jour
Piste de danse jusqu'à 150 m <sup>2</sup>	150 € / jour
Podium jusqu'à 70 m <sup>2</sup>	100 € / jour
Podium jusqu'à 130 m <sup>2</sup>	150 € / jour
Sono (matériel seul sans technicien)	250 € / jour
<i>Forfait ½ journée supplémentaire : +25% - Forfait 1 journée supplémentaire : +50%</i>	

<b>Cautions à déposer pour l'utilisation des salles</b>	
Nettoyage de la salle et/ou de la vaisselle	300 €
Nuisances sonores et/ou dégâts matériels	600 €

--

<b>Cautions à déposer pour l'utilisation des salles communales à l'année par les associations</b>	
Cautions pour utilisation d'une salle à l'année	600 €
Cautions pour utilisation des structures d'escalade pour les associations de la commune	1000 €
Cautions pour utilisation des structures d'escalade pour les associations et organismes extérieurs	1500 €

L'utilisateur devra fournir autant de chèques de caution que de salles utilisées.

<b>Cautions à déposer pour l'obtention de badges d'accès aux bâtiments communaux dans le cadre d'activités annuelles</b>	
Badge halle des sports et de la culture, salle G.Daviet et Espace 200	50 €
Badge barrière halle des sports et de la culture	30 €

Les cautions des badges et cartes d'accès sont encaissées et restituées lors du retour du badge ou de la carte.

<b>Location matériels et/ou vaisselle sans location de salle *</b>			
Particuliers	Vaisselle	Forfait vaisselle	20 €
	Stand	1 à 5 stands	50 €/unité
		6 à 15 stands	30 €/unité
		Dès 16 stands	20 €/unité
	Mobilier	Table plastique ou bois	2 €/unité
		Banc plastique ou bois	1 €/unité
	Forfait livraison de matériel		100 €
Associations de La Balme	Location de matériel pris sur place ou livré		Gratuit

<b>Cautions pour location matériels et/ou vaisselle sans location de salle</b>		
Particuliers et associations	Vaisselle et mobilier	250 €
	Stands	600 €/ stand

\* *Aucun matériel n'est prêté ou livré à l'extérieur de la commune. Dérogation possible sur avis commission salles pour une association ou une commune.*

<b>Location de chalets 4m * 2m</b>	
Location aux communes de la CCFU	60 € / semaine / chalet
Location aux extérieurs	500 € / semaine / chalet
<b>Location de chalets 3m * 2m</b>	
Location aux communes de la CCFU	50 € / semaine / chalet
Location aux extérieurs	400 € / semaine / chalet
<b>Location de chalets 2m * 2m</b>	
Location aux communes de la CCFU	30 € / semaine / chalet
Location aux extérieurs	250 € / semaine / chalet

<b>Utilisation des équipements pour la MFR (salle Georges Daviet, halle des sports et de la culture, terrains de foot)</b>	
Salle Georges Daviet	14 € / heure
Salle du Bois Joli	14 € / heure
Terrain de foot	4,5 € / heure
Halle des sports et de la culture - plateau de jeu	14 € / heure
Halle des sports et de la culture – espace escalade	14 € / heure

<b>Utilisation du terrain de football synthétique Édouard Sylvestre</b>		
<b>Organisme</b>	<b>Tarif par utilisation</b>	
	<b>Manifestation non payante, entraînement, match...</b>	<b>Manifestation à but lucratif</b>
<b>Association de La Balme de Sillingy</b>	Gratuit	Gratuit
<b>Autre organisme de La Balme de Sillingy partenaire du CSB</b>	Gratuit	100 €
<b>Autre organisme de La Balme de Sillingy non partenaire du CSB</b>	50 €	100 €
<b>Extérieur</b>	100 €	200 €